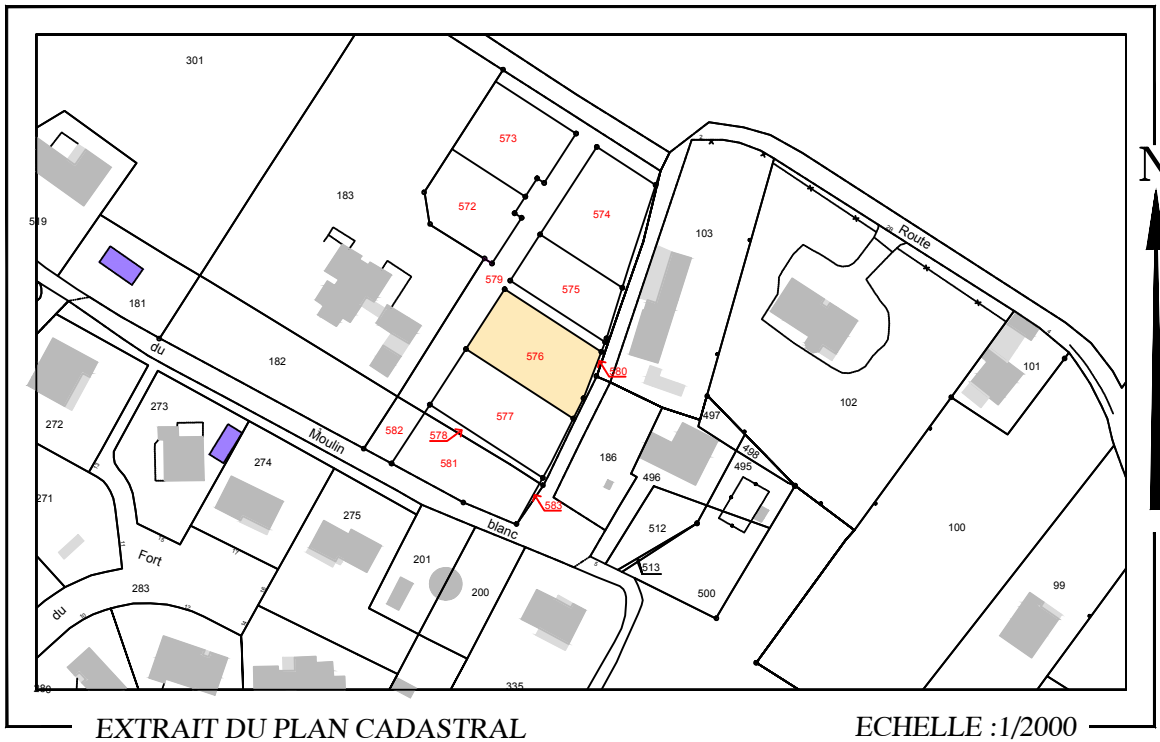
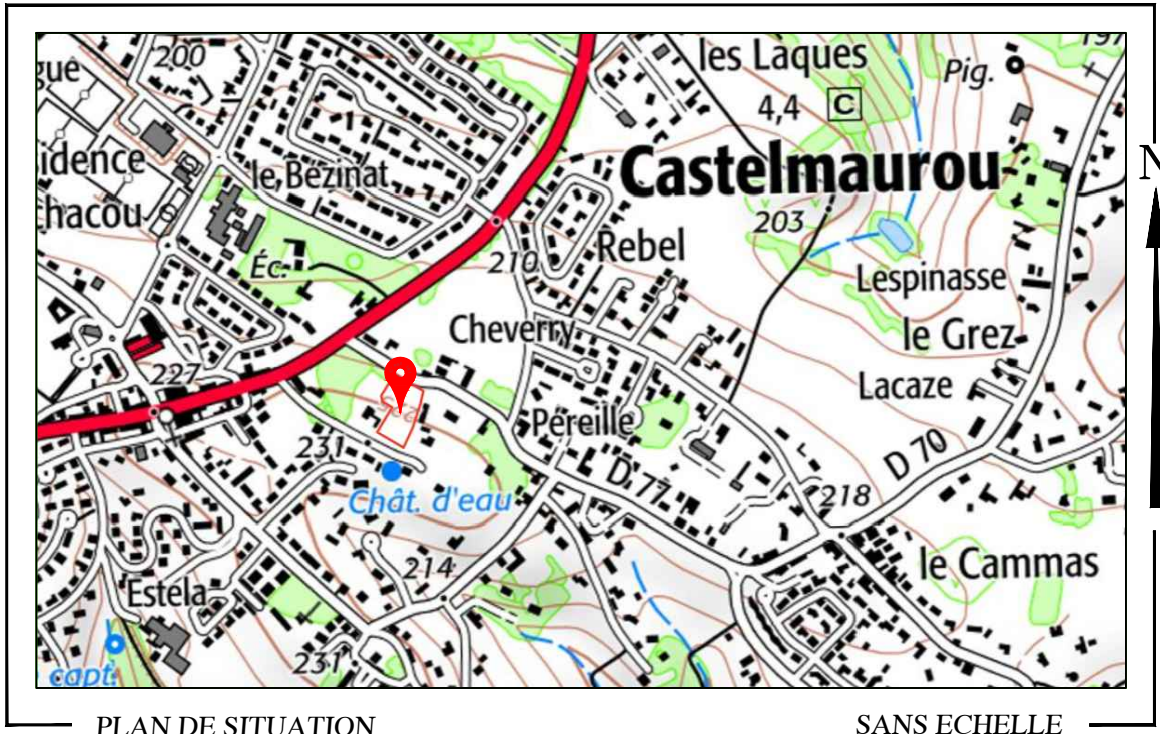
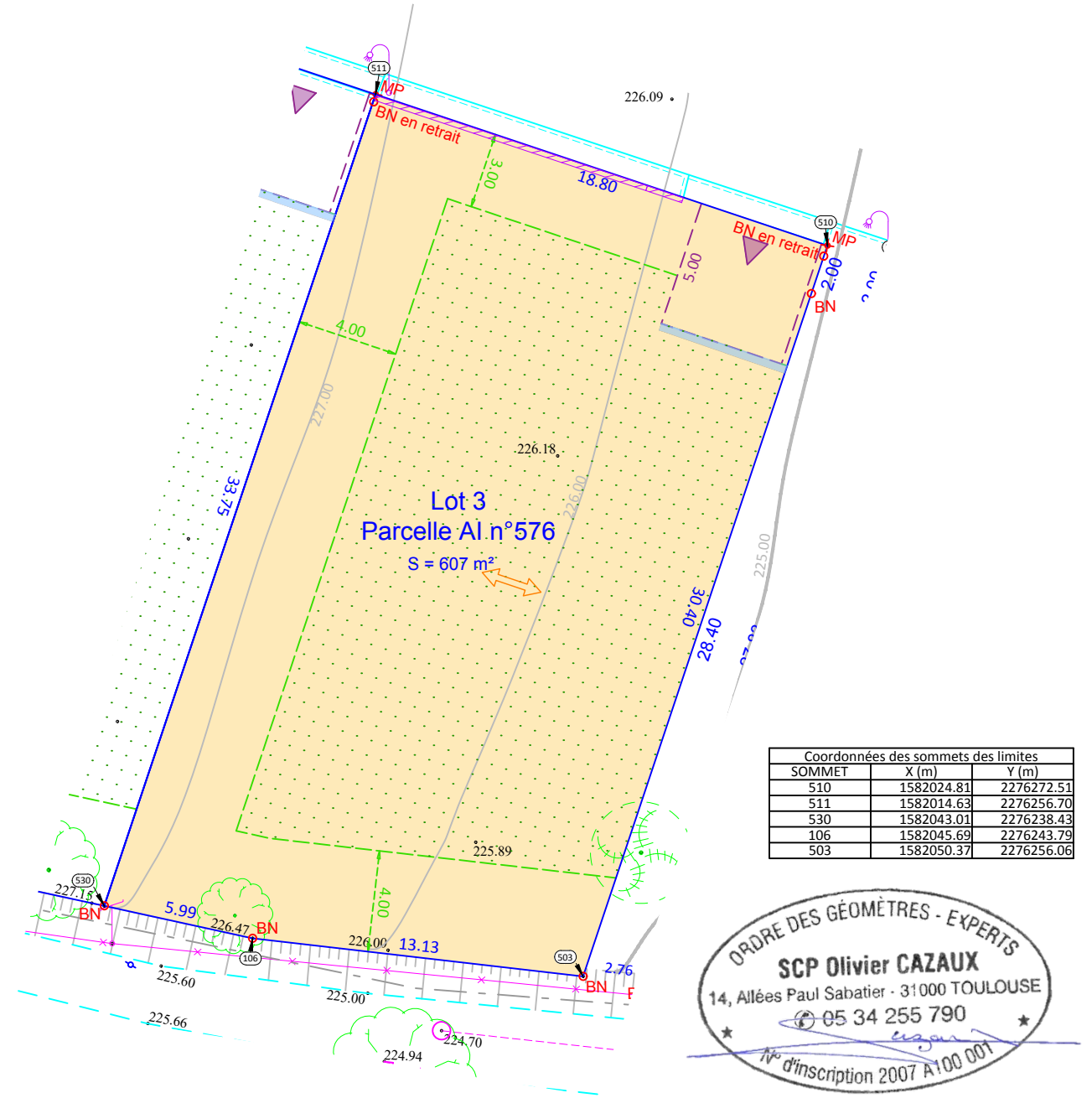
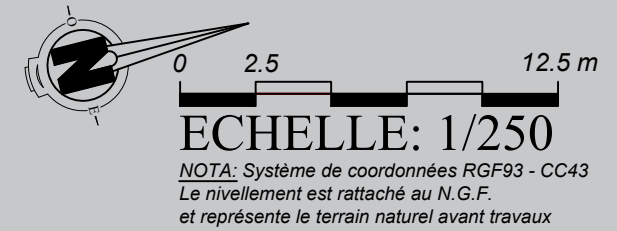


PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE



Lot n°3 - Surface = 607m²

Section AI - Parcelle n°576



SCP OLIVIER CAZAUX
SUCESSEUR DE JEAN LACAZE
GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE
14, Allées Paul Sabatier - 31000 TOULOUSE
Tél: 05 34 255 790 e-mail: olivier.cazaux@cazaux-geometre.fr
Permanence le Mardi : 5, Avenue Augustin Malroux - 81500 LAVAUR
Permanence le Jeudi : 1, Rue de la Brèche - 31380 MONTASTRUC-LA-C.

Maître d'Ouvrage:
LES PARCS AMENAGEUR
2, Boulevard d'Arcole
31000 TOULOUSE

LEGENDE:

- Clôture légère
- Mur
- Mur bahut
- Bâtiment
- Fossé, Talus
- Courbe de niveau
- Arbre existant
- Limite de propriété
- BE Borne Existante
- BN Borne Nouvelle
- MP Marque Peinture
- CA Clou d'Arpentage
- Clôture sur rue réalisée par le lotisseur
- Règles de construction:
- Alignement des bâtiments obligatoire
- Accès au lot avec aire de stationnement à réaliser par l'acquéreur en béton balayé
- Zone d'implantation des constructions
- Direction du faîtage

Les limites de propriété sont matérialisées sur le terrain par des bornes, clous d'arpentage ou marques de peinture

Nota: Ce plan n'a pas pour objet de relater les règles de constructions pour cela se référer au règlement du lotissement pièces PA10